CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PARTICULIERS GAMME ABRIS EN BOIS

Préambule :

Faubourg Aménagement Equestre est une marque de la Société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL sis ZA du Rocher, impasse Opale, 38780 ESTRABLIN- FRANCE. SARL au capital de 5.000 € - SIRET 84122357100016 – immatriculée au RCS de Vienne sous le n° 841 223 571 - FR94841223571- APE 4778C.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet, d'une part d'informer tout éventuel Client sur les conditions et modalités dans lesquelles la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL procède à la vente ainsi qu'à la livraison des produits qu'elle commercialise et, d'autre part, définir les droits et obligations des parties dans le cadre d'une commande de ces produits.

Ces conditions générales de vente concernent exclusivement la vente aux Clients personnes physiques non professionnelles ou non commerçantes, de l'ensemble des produits proposés à la vente.

Elles sont valables nonobstant toutes clauses contraires de la part du Client.

En passant commande, le Client reconnait :

- que l'achat de produits est sans rapport avec une activité professionnelle et est limité à une utilisation strictement personnelle,
- avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente,
- qu'il réside à l'adresse renseignée lors de sa commande ou dans son compte client,
- que l'adresse électronique qu'il a communiquée est bien la sienne et qu'il consulte régulièrement sa boite électronique,
- que l'adresse de livraison qu'il a renseignée lors de sa commande est valide et qu'il pourra récupérer les livraisons qui lui seront adressées à celle-ci.

Le Client qui achète chez FAUBOURG EQUIP'CHEVAL reconnait être majeur et avoir la pleine capacité juridique ou bénéficier de l'autorisation d'une personne titulaire de l'autorité parentale, d'un tuteur ou bien curateur.

L'acceptation de nos offres implique, sauf conventions contraires expresses et écrites, l'acceptation de nos conditions générales de vente ci-après. Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège en France.

L'édition ainsi que la sauvegarde de ces conditions relèvent de la responsabilité du Client.

ARTICLE 1 : Généralités – Validité des conditions

Tous nos contrats sont soumis aux présentes conditions générales de vente (CGV). Sauf, modifications ultérieures, elles s'appliquent également à toute future commande sans être explicitement mentionnées.

La SARL FAUBOURG EQUIP'CHEVAL se réserve cependant le droit de faire évoluer ses conditions générales de vente sans préavis. Les nouvelles CGV s'appliqueront alors de plein droit aux contrats postérieurs à son entrée en vigueur.

ARTICLE 2 : Produits

Le Client ayant pris connaissance des produits commercialisés et de leurs caractéristiques a, sous sa seule responsabilité et en fonction de ses besoins tels qu'il les a préalablement déterminés, porté son choix sur le ou les produits faisant l'objet de sa commande.

En outre, le Client connaissant seul les produits qu'il possède et utilise, ou services qu'il propose est seul juge de la compatibilité des produits commandés avec ceux qu'il utilise ou avec ses besoins.

Chaque Client a la possibilité avant de conclure une commande et d'acquérir un produit de poser toutes questions sur celui-ci et demander tout complément d'information par l'intermédiaire des fonctionnalités du site internet.

Il est de la responsabilité du Client, s'il ne s'estime pas suffisamment compétent, de se faire assister d'un conseil.

Il appartient également à chaque Client de prendre connaissance, préalablement à la validation de sa commande, de l'ensemble des normes législatives et réglementaires applicables aux produits objets de sa commande, notamment mais sans que cela soit exclusif, en matière douanière, d'hygiène et de sécurité, et de vérifier la possibilité d'utilisation des produits aux regards de ces règles.

ARTICLE 3 : Devis et commande

3.1 Caractéristiques des produits

Conformément à l'article L. 111-1 du code de la consommation, le Client peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance, sur le site https://boutique.faubourg-equip-cheval.com/fr/, des caractéristiques essentielles du ou des produits qu'il désire commander.

Les photographies et graphismes des produits proposés à la vente sont malheureusement sujets à des aléas de représentation.

3.2 Etapes du processus de commande

1) Sélection des produits et le cas échéant des quantités et métrés,

2) Envoi d'une demande d'établissement d'un devis par le Client, par l'intermédiaire des fonctionnalités de l'espace Client (si demande via le site internet : https://boutique.faubourg-equip-cheval.com/fr/ ou directement en magasin ;

2 bis) Le cas échéant, demande d'information complémentaires par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL pour réaliser le devis ;

3) Envoi du devis au Client par messagerie électronique ou remise en main propre en magasin ;

4) Validation du Client par la signature du devis et acceptation préalable et expresse des Présentes Conditions Générales de vente

5) Confirmation de la commande.

Les devis sont établis sans frais pour le Client.

Sauf stipulation expresse contraire, ils sont caducs de plein droit à l'expiration du délai figurant sur le devis.

Une fois la confirmation de la commande émise, celle-ci ne pourra être remise en cause que dans les cas limitativement énumérés à l'article "Droit des rétractation" des présentes conditions générales de vente.

Toute commande frauduleuse ou présumée comme telle, sera considérée comme nulle et non avenue par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL.

Il est recommandé au Client de conserver ces informations sur un document papier ou informatique.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-11 du Code de la consommation, le Vendeur ne peut refuser une commande qu'en justifiant d'un motif légitime, comme par exemple le rappel d'un produit par le Fabricant, le caractère anormal de la demande (notamment en ce qui concerne les quantités), la mauvaise foi du Client ou le risque probable d'impayé étayé par des éléments objectifs. Une telle situation est présumée en cas de litige avec le Client pour le paiement d'une précédente commande.

ARTICLE 4: Prix et frais annexes

Les prix sont indiqués en euros (€). Ils comprennent l'emballage et la taxe sur la valeur ajoutée.

Ils ne comprennent toutefois ni le coût du transport, ni celui de la pose qui seront calculés par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL et précisé sur le devis.

Dans l'hypothèse d'un changement du taux de TVA applicable, celui-ci sera automatiquement répercuté sur le prix des produits vendus par le Vendeur sur son site Internet.

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts et à la 6ème directive TVA, si le Client est une personne juridique non-résidente en France et assujettie à la TVA dans un Etat membre de l'Union Européenne ou une personne non-résidente en France ou dans un Etat membre de l'Union Européenne, la TVA française ne sera pas appliquée dès lors que la personne se sera fait connaître et aura communiqué les informations nécessaires (n° de TVA intracommunautaire).

Les prix indiqués s'appliquent sous la réserve expresse que le Client ne modifie pas ultérieurement l'offre stipulée et dument acceptée dans l'offre initiale. Les frais occasionnés par les modifications ultérieures à la demande du Client feront l'objet d'une facturation spéciale. Les frais d'expédition comprennent une expédition unique (un seul envoi) à l'adresse de livraison indiquée par le Client. Les frais de livraison s'appliquent à toutes les livraisons.

ARTICLE 5: Offre et conclusion du contrat

Par principe, le Client souhaitant passer commande auprès de la société FAUBOURG EQUIP' CHEVAL devra formuler sa demande soit via l'espace Client du site internet https://boutique.faubourg-equip-cheval.com/fr/ en sélectionnant les produits qu'il souhaite commander, les quantités, et, le cas échéant, les métrés, la configuration, et en renseignant les informations nécessaires, telles que, notamment, sa qualité, son adresse de facturation et son adresse de livraison, si celle-ci est différente de l'adresse de facturation.

La configuration proposée via le site internet ne l'est qu'à titre informatif et pourra faire l'objet d'adaptation au regard de la réalité du terrain notamment. Soit directement en magasin, ou par messagerie électronique en mentionnant les informations nécessaires à la commande (produits qu'il souhaite commander, les quantités, et, le cas échéant, les métrés, la configuration, et en renseignant les informations nécessaires, telles que, notamment, sa qualité, son adresse de facturation et son adresse de livraison, si celle-ci est différente de l'adresse de facturation).

Sauf demande de précision complémentaire de la part de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL, notamment en cas de rupture éventuelle de stock, celle-ci adressera un devis au Client par messagerie électronique dont la durée de validité sera précisée sur ledit devis. **Compte tenu de l'évolution du coût des matières premières, chaque devis peut présenter une durée de validité différentes d'un autre. L'attention du Client est donc attirée sur la**

possibilité d'un délai de validité plus ou moins court et en tout état de cause spécifique à sa commande.

Le cas échéant, la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL pourra être amenée à recontacter le Client notamment par téléphone pour valider avec lui les informations qu'elle jugerait utiles pour lui proposer un devis.

La commande sera considérée comme ferme et définitive dès retour du devis signé par le Client, précédé de l'acceptation des présentes conditions générales par signature datée dudit document, et du paiement de l'acompte soit 100% du montant de la commande.

Commandes par courrier :

Les commandes peuvent être adressées par le Client à la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL par l'envoi postal d'un devis de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL validé par lui et dont la durée de validité n'aura pas expiré au moment de l'envoi, accompagné des conditions générales de ventes dûment acceptées. Ledit devis et les conditions générales de vente devront être datés et signés sur chaque page, et porter la mention « devis reçu avant l'exécution des travaux » Le contrat sera toutefois définitivement acté par l'envoi d'un email de confirmation envoyé au Client par la SARL FAUBOURG EQUIP'CHEVAL prenant acte de la commande ; ou à défaut d'adresse mail connue du Client, par un courrier de confirmation.

Commandes sur foires expositions et salons :

Les commandes réalisées à l'occasion de foires et de salons sont fermes et effectives à la signature par le Client du bon de commande ou du devis qui lui a été remis.

Dans tous les cas :

Le Client veillera à indiquer ses nom, adresse, téléphone et adresse mail valide afin d'être aisément joignable par nos services pour toute information complémentaire et notamment convenir de la date de livraison.

Toutes nos livraisons étant effectuées par un camion semi-remorque, le Client veillera à valider l'accessibilité du lieu de destination et nous en faire mention.

A ce titre, il, devra s'assurer que la zone de déchargement est accessible par un camion de type semi-remorque présentant les dimensions suivantes : 3,80m minimum en largeur x 4,30m en hauteur. Dans le cas contraire, le Client devra fournir une solution adaptée (remorque agricole avec tracteur).

Si le Client indique une adresse de livraison différente de l'adresse de facturation, le contrat est néanmoins confirmé. Dans le cas où le Client agirait en vertu d'un mandat émis par un tiers, le contrat est conclu exclusivement avec ce tiers sous condition de présentation du pouvoir et sous condition de confirmation expresse du contrat par la SARL FAUBOURG EQUIP'CHEVAL. Dans tout autre cas, l'adresse de livraison différente est sans importance pour la réalisation du contrat.

ARTICLE 6: Délais

Les délais de livraison sont donnés à la commande à titre indicatif uniquement, et peuvent connaitre une variation de quelques jours (sauf cas de force majeure). Dans tous les cas, la date de livraison sera définitive confirmée par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL auprès du Client tel que prévu à l'article 7 ci-dessous.

Le délai de livraison commence à courir à partir de la réception de toutes les données concernant la production par la SARL FAUBOURG EQUIP'CHEVAL (Cf. Article « Offre et conclusion du contrat »).

Si la SARL FAUBOURG EQUIP'CHEVAL n'est pas en mesure de respecter le délai de livraison convenu, le Client en sera averti par téléphone et une nouvelle date sera convenue d'un commun accord, confirmée par mail.

Le retard dans les délais ne peut donner droit à aucune indemnité ou pénalité, sauf convention expresse et écrite. Les délais de livraison sont prorogés de plein droit pour cause de force majeure ou cause extérieure à la SARL FAUBOURG EQUIP'CHEVAL, tels que : grève générale ou partielle, lock out, épidémie, pandémie, restriction gouvernementale ou préfectorale en matière de déplacement, arrêt des transports, manque de force motrice, incendie, inondation, et d'une manière générale toutes circonstances entraînant le chômage total ou partiel de nos sites ou de ceux de nos fournisseurs.

Toute annulation formulée par le Client entraîne la perte de l'acompte versé lors la commande.

ARTICLE 7: Livraison et retour

Livraison :

Dans les 24h /48H qui précèdent la livraison, notre transporteur contactera le Client pour prendre rendez-vous et recueillir les informations pratiques nécessaires à une bonne livraison.

En cas d'absence du Client en date et place du rendez-vous convenu préalablement, ou en cas d'impossibilité d'accès, des frais de relivraison seront facturés. Etant donnée la dimension des colis et leur poids, le Client doit impérativement être disponible pour la livraison.

Le destinataire est seul qualifié pour faire des réserves en cas d'avarie ou de perte. Il doit en informer la SARL FAUBOURG EQUIP'CHEVAL dans les soixante-douze heure (72h), et confirmer par lettre recommandée circonstanciée dans vingt-quatre heures (24h) à compter de la réception des colis. A défaut de contestation, la remise vaut réception définitive du produit.

En cas de livraison à une autre adresse que le domicile du Client, il appartiendra à ce dernier de s'assurer qu'il sera présent ou que sera présente une personne à qui il donnera pouvoir pour recevoir la livraison. La remise vaut acceptation du produit. Le Vendeur ne saurait être

responsable d'une inexécution ou mauvaise exécution d'une livraison imputable au Client, notamment en cas d'erreur de celui-ci sur le nom du destinataire et l'adresse de livraison, ou imputable au fait imprévisible ou insurmontable d'un tiers, notamment en cas d'usurpation d'identité, ou encore en cas de force majeure.

Le Client est tenu de vérifier, en présence du livreur ou du préposé, l'état de l'emballage de la marchandise et son contenu à la livraison. Dans l'hypothèse où le Client aurait un doute quelconque de quelque nature que ce soit sur l'état ou le contenu de son colis, il devra impérativement :

- indiquer ses réserves manuscrites (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, produit cassé en décrivant les dommages constatés) accompagnées de sa signature sur le bon de livraison (notamment signaler les dommages dus, toutes réclamations et réserves) et de refuser la marchandise en émettant immédiatement un constat d'anomalie auprès du préposé ;

- signaler ces incidents au Vendeur dans un délai de HUIT (8) jours suivant la date de réception des produits dans les formes prévues ci-après.

A défaut de contestation, la remise vaut réception du produit.

Retour :

La société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL peut accepter, le cas échéant, le retour de tout article acheté via le site, à l'exception des produits et fournitures de biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés. En tout état de cause, aucun retour de marchandises ou produits ne pourra être effectué sans l'accord préalable et exprès de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL.

Les frais de port du colis de retour et les frais de livraison initiaux demeureront à la charge du Client.

Le Client devra alors préciser s'il souhaite l'échange ou le remboursement des produits.

Si le produit en échange a une valeur supérieure à celle du produit initialement commandé, le Client sera invité à régler la différence. Si le produit remis en échange venait à présenter une valeur commerciale inférieure à celle du produit initialement commandé, le Vendeur remboursera la différence.

Pour retourner un article, le Client doit impérativement suivre les instructions suivantes :

1. Utiliser dans la mesure du possible l'emballage d'origine pour retourner le produit.

2. Remplir et y joindre le Bon de Retour que la société FAUBOURG EQUIP CHEVAL fournira sur demande du client Les retours sans Bon de Retour ne sont pas acceptés.

3. Retourner le colis à l'adresse communiquée par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL lors de l'acceptation du retour.

Les produits doivent impérativement être retournés dans leur état d'origine (en ce compris les accessoires, la notice...), dûment scellés, et accompagnés du bon de retour signé.

Le Vendeur n'accepte pas les colis adressés en port dû.

Tout risque lié au retour du produit et à son transport ne sont pas assumés par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL.

L'absence de conformité des produits commandés à une ou plusieurs normes spécifiques, applicables au pays du Client résidant hors de France ou du pays de livraison, ne saurait en aucun cas constituer un motif de retour des produits ou de remboursement de la commande.

En tout état de cause, aucun retour de marchandises ou produits ne pourra être effectué sans l'accord préalable et exprès de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL.

ARTICLE 8 : Paiement

Nos marchandises étant fabriquées exclusivement sur commandes, le paiement des fournitures nécessitant un transport en semi-remorque s'entend, par principe, comme suit :

- 100% à la commande,

En tout état de cause, les modalités de paiement seront précisées sur les devis adressés au Client par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL

Toutes nos factures sont payables à notre siège social.

Dans le cas où la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL et le Client se seraient accordés pour un paiement fractionné, le défaut de paiement à une échéance entraîne l'exigibilité du solde des autres échéances relatives à la même affaire.

De plus, tout paiement non effectué à l'échéance prévue entraîne de plein droit sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure préalable un intérêt de retard dont le taux sera de 2% au-dessus de celui pratiqué par la Banque de France.

A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu du contrat de vente, comme en cas d'inexécution de l'un ou quelconque des engagements du Client, le contrat de vente sera résolu de plein droit, si bon semble à la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL, sans que ce dernier ait à accomplir aucune formalité judiciaire huit (8) jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet.

La reprise par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL des biens revendiqués impose au Client l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et en tout état de cause, de l'indisponibilité du bien concerné.

ARTICLE 9 : Garantie

Nos fournitures et produits sont garanties contre tout défaut de matière et vice de construction pendant vingt-quatre (24) mois à compter de la mise à disposition, sauf dans les cas de négligence, mauvais entretien ou utilisation incorrecte de la part du Client ou de tout utilisateur.

Dans le cas où un produit de seconde main serait vendu au Client, la durée de présomption des défauts de matière sera d'une durée de six (6) mois à compter de la livraison., sauf dans les cas de négligence, mauvais entretien ou utilisation incorrecte de la part du Client ou de tout utilisateur.

Les produits commercialisés par le Vendeur bénéficient de la garantie des produits défectueux précisés par les articles 1245 et suivants du Code civil à la charge du fabricant ou producteur ainsi que, le cas échéant, d'une garantie commerciale ou contractuelle spécifique consentie par le Fabricant.

A ces garanties auxquelles le fabricant peut être tenu viennent s'ajouter les garanties légales incombant au vendeur, à savoir :

La garantie de conformité,

La garantie des vices cachés.

9.1 La garantie de conformité

Art. L. 217-3 du Code de la consommation : "Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci...".

Art. L. 217-4 du Code de la consommation : "Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat."

Art. L. 217-12 du Code de la consommation : "L'action des professionnels, pour les biens ou les services qu'ils fournissent aux consommateurs, se prescrit par deux ans."

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil, conformément aux dispositions de l'article L. 217-30 du Code de la consommation.

9.2 La garantie des vices cachés

Art. 1641 du Code civil : "Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus".

Art. 1648 du Code civil : "L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents".

9.3 Conditions de Mise en œuvre

Le Client pourra exercer ces garanties en adressant sa demande à l'adresse faubourg.equipcheval@yahoo.com

Lorsque le Client agira en garantie légale de conformité, il :

- bénéficiera d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;

- pourra choisir entre la réparation ou le remplacement du bien ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-8 du Code de la consommation ;

- sera dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien.

La garantie de conformité s'appliquera indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client pourra également décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et, dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résiliation de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Compte tenu de la nature des produits commercialisés par le Vendeur, ceux affectés d'un vice apparent seront remplacés, sous réserve de vérification du défaut allégué. Aussi, le Client doit fournir les justifications utiles sur la réalité du ou des faits qu'il invoque et la date à laquelle ils ont été constatés.

Aussi, chaque produit acheté doit être vérifié à la livraison par le Client et toute réclamation réserve, ou contestation de sa part relative aux manquants, vices apparents ou si le produit reçu ne correspond pas à la commande doit être effectué dans les conditions prévues ci-dessus.

Le bois DOUGLAS est garanti dix (10) ans contre la décomposition naturelle dans des conditions normales d'utilisation hors sol, exclusion faite des matériaux ayant subi une dégradation mécanique.

En cas d'accident survenu à un cheval du fait de la responsabilité de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL et une fois celle-ci avérée la prise en charge de la réparation est limitée en valeur, par équidé, à une somme maximale de cinq mille (5 000) euros.

La société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL recommande la souscription d'une assurance personnelle pour tout cheval de valeur supérieure à celle définie par les présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 9 bis : Exclusion de garantie

Le choix, la destination et l'utilisation des produits commandés sont sous la responsabilité du Client qui assume le risque de cet usage.

L'attention du Client est attirée sur la classification des gammes de produits en fonction du type de chevaux (PRO =2,25m de hauteur ou haras =2,43m de hauteur) les prestations fournies sont enfermées dans cette proposition technique et ses limites tenant au caractère industrialisé des ensembles.

Les gammes commerciales standards correspondent à une majorité d'équidé, observation étant faite expressément que le comportement par essence imprévisible des chevaux n'est pas garanti notamment en cas de tentative de franchissement des parois. Rappel étant fait que de manière générale les chevaux doivent faire l'objet d'une surveillance rapprochée et constante. Il appartient au Client de se rapprocher de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL s'il estime que les équidés pour lesquels sont destinés les produits commandés ne rentrent pas dans les standards définis à l'alinéa précédent.

Le Client reconnaît par la signature des présentes être avisé et renseigné sur la nature du produit et renonce à tous recours dans ce cas précis.

Toute utilisation inappropriée des produits, toute modification technique par apport, retranchement, altération ou remplacement de pièces du propre chef du Client, engage son entière responsabilité.

ARTICLE 10 : Rétractation

En application de l'article L.222-7 du Code de la Consommation, le Client « dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Le délai pendant lequel peut s'exercer le droit de rétractation court à compter du jour où :

> 1° Le contrat à distance est conclu ;
>
> 2° Le consommateur reçoit les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L. 222-6, si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée au 1° »

Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Lorsque le délai de QUATORZE (14) jours expire un dimanche, ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétraction peut être exercé par le Client, ayant qualité de Consommateur, sans qu'il n'ait à justifier de motifs ou à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour éventuels, qui ne sont pas remboursés. Un formulaire de rétractation est joint aux présentes en Annexe.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

« 3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés »;

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.221-23 du Code de la consommation : « Le consommateur renvoie ou restitue les biens au professionnel ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter conformément à l'article L. 221-21...

Le consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi des biens. »

ARTICLE 11 : Conditions de pose

Dans le cas où le Client sollicite la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL pour réaliser la pose et l'installation de produits commandés, celle-ci fera l'objet d'une mention particulière et d'une facturation supplémentaire sur le devis.

La pose pourra être réalisée par les équipes de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL ou par tout sous-traitant de son choix, ce que le Client reconnait et accepte d'ores-et-déjà de manière expresse.

En cas de prestation de pose, le Client est tenu d'assurer, à sa charge, la fourniture de tout engin, grues, échafaudages, et plus généralement tous matériels nécessaires à la pose, ainsi que l'exécution de tous les travaux de maçonnerie, trous, scellements, raccords et travaux de menuiserie, serrurerie, peinture, etc. …

En cas de scellement par les équipes de la société FAUBOURG EQUIP CHEVAL, il est entendu que les scellements sont réalisés en fonction de la faisabilité et de la typologie du terrain, et que le scellement a pour seul but de limiter le déplacement des poteaux dû l'adossement des animaux.

Si un plan de pose est établi, soit par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL à la demande du Client, soit directement ce dernier, toute modification du fait du Client devra être communiquée à la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la date prévue de la livraison. Si la modification intervient après ce délai de quarante-cinq (45) jours, les conséquences des modifications seront uniquement imputables au Client.

Les pertes de temps ou fausses manœuvres provenant de causes indépendantes de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL, tel qu'une erreur d'information sur la nature du terrain ou ses difficultés d'accessibilité, l'absence de préparation du lieu de pose, ne sont pas à la charge de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL. Il conviendra dès lors de se référer au tarif en vigueur dans l'entreprise pour les frais de pose.

Les accessoires imprévus, les frais supplémentaires de montage inhérents à des circonstances particulières, telles que modifications des ouvertures ou non-conformité aux plans initiaux, ainsi que le recours à des matériels supplémentaires non prévus à la commande, et tous écarts entre les besoins exprimés à la commande et le chantier imposant des reprises sont facturés en supplément.

Lorsque l'état du chantier ne permet pas aux monteurs de placer, avant leur départ, tous les accessoires de manœuvre, notamment en cas d'erreur du Client sur l'appréciation de ses besoins, les travaux de finition ou tous travaux supplémentaires resteront à la charge du Client et feront l'objet d'une facturation en supplément.

La réception générale et définitive des travaux de pose est faite par le Client ou son représentant avant le départ du monteur et en présence de ce dernier. Cette réception fait l'objet d'un certificat délivré au monteur. Aucune réclamation du Client ne peut être admise ultérieurement, passé un délai de vingt-quatre (24 heures) suivant la pose.

La société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL ne saurait être tenue pour responsable en cas de dégâts sur le matériel, liés à des conditions météorologiques exceptionnelles telles qu'orage violent, tempête avec vents violents ou rafales, grêle, etc… (état de catastrophe naturelle reconnu ou non). La société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL recommande au Client de souscrire à une assurance garantissant ce type de dommages.

ARTICLE 12 : Protection des données

En passant commande auprès de la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL, le Client reconnait et accepte que les données personnelles collectées fassent l'objet d'un traitement nécessaire pour la réalisation de la prestation et leur facturation.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général de Protection de données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition et de suppression à l'adresse suivante : faubourg.equipcheval@yahoo.com ou par courrier postal à notre siège social accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

La société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL s'engage à ne pas communiquer de données personnelles à d'autres organismes ou entreprises, sans en avoir informé préalablement le Client.

Le Client peut être amené à recevoir des propositions commerciales, ou être informé des offres du Vendeur. Si le Client ne souhaite pas recevoir ces propositions, il peut en informer la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL par courrier ou par e-mail.

Dans la mesure où le Vendeur doit recueillir le numéro de téléphone de le Client pour communiquer avec lui dans le cadre de la réalisation de ses prestations, le Client est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par l'intermédiaire du site internet http://www.bloctel.gouv.fr.

ARTICLE 13 : Dispositions générales

13.1 Conditions d'entretien

Les fournitures doivent être entretenues par l'acquéreur pour être conservées dans un état d'intégrité et de fonctionnalité (bardage, barreaux, Tubulure, système de verrouillage,

coulissage, traitement de surface liste non limitative). A noter que l'entretien général des écuries (hauteur de fumier par exemple) conditionne le bon fonctionnement du matériel fourni.

Il est rappelé que certains matériaux, tel que le bois, sont, par essence, des matériaux vivants qui peuvent présenter, dans le temps, des modifications d'aspect, de colorations et faire l'objet de craquelures ou de fentes s'agissant du bois, notamment au contact du soleil que la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL ne peut ni anticiper ni garantir. A compter de la livraison, le Client devra assurer, à ses frais, risques et périls, la conservation, l'entretien, des produits commandés. De plus, r il appartient au Client de veiller à la bonne conservation des codes d'identification apposés par la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL sur les marchandises.

13.2 Preuve de la transaction

Le règlement totale de la commande vaudront comme preuve de l'accord du Client :

- Exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande ;
- Signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

13.3 Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

13.4 Non-renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement auprès de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées au sein des présentes conditions générales de vente ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 13 : Médiateur

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

FAUBOURG EQUIP'CHEVAL a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 51899/VM/2311 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation..

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande : - Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site https://www.sasmediationsolution-conso.fr

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir : - Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur, - Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné, - Un exposé succinct des faits, - Copie de la réclamation préalable, - Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

ARTICLE 15 : Réserves de propriété

Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété.

En conséquence, le transfert au Client de la propriété des marchandises vendues n'est effectif qu'à compter du paiement intégral du prix.

Le Client sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscations ou procédures équivalentes, dès lors que la propriété de ceux-ci n'aurait pas été intégralement transférée au Client.

Ce dernier devra, dès qu'il en aura eu connaissance, aviser la société FAUBOURG EQUIP'CHEVAL de toute procédure visant les biens dont la propriété n'aurait pas encore été transférées pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :